



COMMUNIQUE SUITE A LA 2^{ème} REUNION DE NEGOCIATIONS sur les METIERS DE GREFFE du 12 septembre 2023

Cette deuxième réunion, qui avait initialement pour ordre du jour les missions des greffiers, a été consacrée sur décision de la DSJ à la revalorisation indiciaire 2023 de la grille des greffiers et l'évolution statutaire de ce corps. Les autres corps feront l'objet de réunions ultérieures.

Les documents de travail ont été présentés sur table, sans communication en amont pour préparation.

L'UNSa SJ a de nouveau rappelé ses revendications concernant les greffiers, à savoir une augmentation d'au moins 25 à 30 points d'indice dès maintenant pour tous les agents, **et le passage de l'ensemble du corps en catégorie A.**

Elle a souligné que l'entrée en négociation était, entre autres, motivée par trois objectifs : montrer aux greffiers qu'ils ne sont pas méprisés et méritent d'être reconnus à leur juste valeur, apaiser leur colère et leur offrir de vraies perspectives de carrière.

L'UNSa SJ a rappelé que le positionnement de la Fonction Publique qui rejette la catégorie A pour tous était incompréhensible et inacceptable.

En effet, force est de constater que :

- La grille des greffiers, comparée à celles d'autres corps de même catégorie, ne traduit ni le niveau de responsabilités procédurales, ni le niveau de contraintes qui sont les leurs et qui sont bien supérieurs à celles de leurs collègues ;
- Des B contractuels perçoivent, et c'est mérité, des premières rémunérations qui correspondent à des niveaux indiciaires de greffiers expérimentés, ce qui démontre bien que la rémunération de ces derniers n'est pas en concordance avec le monde du travail ;
- Des agents de catégorie A, comme les futurs attachés de justice d'ailleurs, n'exercent pas de fonctions d'encadrement et n'ont pas de délégation de signature donc les arguments de la Fonction Publique ne peuvent être opposables aux greffiers ;
- La rédaction des jugements, la complexification des procédures, la polyvalence des missions des greffiers qui doivent maîtriser tous les domaines procéduraux du droit – et non une seule matière civile ou pénale – et les conséquences gravissimes des éventuelles carences procédurales justifient amplement cette revalorisation ;
- Le niveau universitaire effectif de recrutement des greffiers ne peut et ne doit être ignoré, d'autant que le niveau de Bac +2 ne correspond plus aux standards universitaires ;

Voici ce qu'il ressort de cette deuxième réunion du processus de négociations :

- La DSJ aurait obtenu une augmentation de l'enveloppe indemnitaire 2023 permettant de dépasser les 10 points d'indice pour certains échelons. Il en ressortirait un gain entre 63 et 108 euros pour 58% du corps. Les autres auront un gain de 49 euros (en montants bruts).

- L'échelon spécial serait dé-contingenté c'est-à-dire qu'il sera désormais ouvert à tous.
- Une réduction de la durée des échelons permettant d'atteindre l'échelon sommital en 26 ans, au lieu de 30 pour le grade de base
- Le passage au grade principal serait facilité par la modification de l'examen professionnel qui sera davantage tourné vers les épreuves procédurales.
- La création d'un corps de débouché en catégorie A (grille identique à celle des attachés d'administration) est confirmée mais la volumétrie n'est toujours pas connue à ce jour.
- Le passage des adjoints administratifs faisant fonction dans le corps des greffiers fera l'objet de mesures particulières.

L'UNSa SJ n'est pas satisfaite de ces annonces.

Si une avancée peut être effectivement relevée **sur le plan indiciaire** (passage d'une enveloppe globale de 7,8 millions à 12 millions d'euros en période de crise budgétaire), le montant de la revalorisation indiciaire 2023 ne traduit pas suffisamment la reconnaissance due et attendue par les greffiers, et l'UNSa SJ l'a fait savoir !

Sur le plan statutaire (à partir de 2024), le refus persistant de la Fonction Publique à faire des greffiers des cadres A reste une incompréhension et un combat que l'UNSa SJ continue de mener. Il nous manque également toutes les informations relatives au futur corps de Greffier A (volumétrie ? Missions en sus ou pas ? Grille ? Lien hiérarchique avec les magistrats ?) pour pouvoir apprécier la proposition qui nous ai faite. Nous devrions en savoir plus lors de la réunion du 20 septembre.

A ce stade des informations, compte tenu des avancées et des interrogations qui restent en suspens, l'UNSa SJ participera, avec vigilance, au processus de négociations et sera présente lors de la réunion du 20 septembre.

Il est primordial toutefois que la DSJ mesure que l'avenir de la profession de greffier se joue actuellement.

Nous rappelons qu'elle est signataire d'un protocole d'entrée en négociations qui précise, nous citons : qu' « *au regard des forts enjeux de recrutements dans le cadre du quinquennal et de la clarification des missions des acteurs de l'équipe juridictionnelle au sein des juridictions, il est impératif de reconnaître l'investissement des greffiers au service de l'institution judiciaire, de les fidéliser et de leur offrir un parcours professionnel attractif, pour lesquelles des attentes fortes ont été exprimées par les personnels lors de mobilisation au sein des juridictions* ».

Les propositions faites par le Ministère de la justice doivent être à la hauteur des attentes légitimes des greffiers. L'UNSa SJ appelle également la Fonction publique à venir en soutien de ce corps d'expertise indispensable au fonctionnement des juridictions, comme elle l'a fait pour d'autres fonctionnaires dont elle a soutenu le passage en catégorie A pour la totalité du corps.

Le Bureau national de l'UNSa Services Judiciaires